

Procuration spéciale de Wadih Sassine

Auteur(s) : Williams Sassine

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Citer cette page

Williams Sassine, Procuration spéciale de Wadih Sassine, 1975/05/09

Consulté le 16/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/francophone/items/show/4141>

Copier

Description & analyse

Analyse 1975.05.09 Procuration spéciale de Wadih Sassine donnant pouvoir de gérance du cinéma Vox à sa soeur(sic) Mme Bérété, née Eugénie Sassine, pendant son absence de Kankan

Contributeur(s)

- Élisabeth Degon
- Jules Musquin

Informations générales

Cote 17.5

Collation 1

Présentation

Date [1975/05/09](#)

Mentions légales

- Fiche : Élisabeth Degon, équipe francophone, Institut des textes et manuscrits modernes, CNRS-ENS ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)

- Texte : Avec l'accord des ayants-droits de la famille Sassine, toute autre utilisation que la consultation est soumise à leur autorisation

Nombre de pages1

Notice créée par [Jules Musquin](#) Notice créée le 10/09/2025 Dernière modification le 28/10/2025

COUR D'APPEL ET
TRIBUNAL CRIMINEL DE
KANKAN

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail-Justice-Solidarite

PROCURATION SPECIALE

GREFFE -NOTARIAT

RE 34/GBK

PROCURATION
de Pierre WADJI SASSINE

à sa soeur : -
Eugénie SASSINE. -

Par Devant Nous, Eustache ADOUKONOU, Greffier-Notaire près la Cour d'Appel et le Tribunal Criminel de la Haute Guinée à la résidence de Kankan, en son Cabinet sis au Palais de Justice de ladite ville,

A COMPARU:

Monsieur Pierre WADJI SASSINE, Directeur du Cinéma VOX à Kankan. -

Lequel désigne par les présentes pour son mandat de procuration spéciale, sa Soeur Madame Bérété née Eugénie SASSINE, à laquelle il donne Pouvoir pour lui et en son nom,

A l'effet de Exercer tous les pouvoir de Gérance et d'Exploitation du Cinéma VOX de Kankan en ses lieux et places, et ce pendant son absence de Kankan.

Aux effets ci-dessus, signer tout chèque, tout état nominatif, tout mandat; de toutes sommes perçues, donner bonne et valable quittance, ainsi que toutes décharges exigées, et généralement, faire tout qu'elle jugera utile, d'agréable et bien fait pour la bonne exécution du présent mandat.

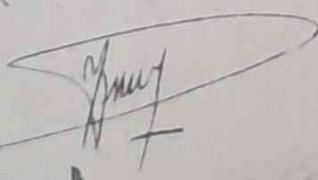
DONT ACTE EN LIUUTE:

Fait et passé à Kankan, et l'Etude du Notaire soussigné, sis au Palais de Justice de ladite ville,

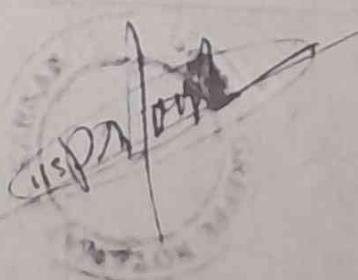
L'An Mil Neuf Cent Soixante Quinze,
et le Neuf Mai. -

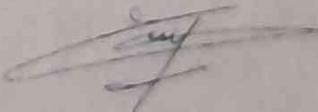
Lecture faite, persiste et signe avec nous,
les jour, mois et an que devra. /-

LE MANDANT


M. Pierre WADJI SASSINE

LA MANDATAIRE


C.S.P.D.J. Notaire Public
N° 588, 13/08/1988


Mme Eugénie SASSINE